

DATE DE CONVOCATION
12/05/2021

DATE D’AFFICHAGE
20/05/2021

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice 31

Présents 25

Pouvoir 2

Votants 27

L’an deux mil vingt et un, le 20 Mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s’est réuni à St Remy en Bouzement sous la présidence de Mme CHEVALLOT Pascale.

Présents : ARRIGNY : BOUQUET Laurent, BRANDONVILLERS : HERVEUX Jean-Luc, CHATILLON S/ BROUE : RESER Joël , CLOYES S/ MARNE: ROYER Jean-Louis, DOMPREMY : VINCENT Jocelyne, DROSNEY : LE ROY Emmanuel, ECOLLEMONT : BEYRIS Bruno, ECRIVENNES : BONNEFOI Jean-Marc, FAVRESSE : //, GIFFAUMONT : CALABRESE Jean-Pierre, HAUSSIGNEMONT : GUILLEMIN Danièle, HEILTZ LE HUTIER : GERARD Corine, ISLE S/MARNE : //, LARZICOURT : BOURGOIN Régis, LUXEMONT-VILOTTE : GAGNEUX Gilles, PHILIPPE Marc ; MATIGNICOURT : //, MONCETZ L’ABBAYE : CARON Monique, NORROIS : //, ORCONTE : HERNANDEZ Mario, PUJOL Eric, OUTINES : GERARD Benoit, STE MARIE DU LAC : CELLIER Yannick, ST REMY EN BZT : VALOTA Sylvian, DE BOUVET Michel, //, SCRUPY : BEAUVOIS Jean-Philippe, THIEBLEMONT : GIRARDOT Christian, GIUGANTI Christian , SCHIBI Jacqueline

N° 52/2021

Mme LOISELET Florence donne pouvoir à Mme CARON Monique
Mme GUILBAUD-DELEAU Christine donne pouvoir à M. VALOTA Sylvian

Mme CARON Monique a été élue secrétaire

Monsieur LANDROIT Philippe a quitté la salle après la délibération
N°49/2021

OBJET : Approbation du zonage d’assainissement de la commune de GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Vu l’article 54 de la Loi sur l’eau n° 2006-1172 du 30 décembre 2006,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-8 et L.2224-10,

Vu le code de l’environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

Vu le code de l’urbanisme et notamment son article L.151-24,

Vu la délibération du conseil municipal de GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT en date du 29 Août 2014 pour la réalisation du plan de zonage Assainissement de la commune,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der, notamment sa compétence en matière d’assainissement,

Vu la décision n° MRAe 2021DKGE5 du 19 janvier 2021 de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet d’élaboration du zonage d’assainissement de la commune de GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT,

Vu l’arrêté communautaire n° 01/2021 prescrivant l’enquête publique du zonage d’assainissement de la commune de GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT pour une durée de 30 jours consécutifs, du 10 avril au 10 mai 2021,

Vu le rapport sans réserve du Commissaire-Enquêteur en date du 18 mai 2021,

Considérant que la commune de GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT était compétente au moment d’ordonner son zonage d’assainissement,

Considérant que la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der est compétente en matière d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2015 et qu'il lui revient d'approuver le zonage d'assainissement réalisé,

Considérant la nécessité d'établir un zonage d'assainissement pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Considérant que le plan de zonage, tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

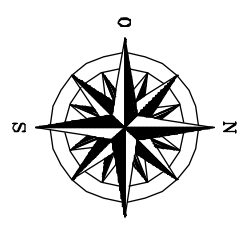
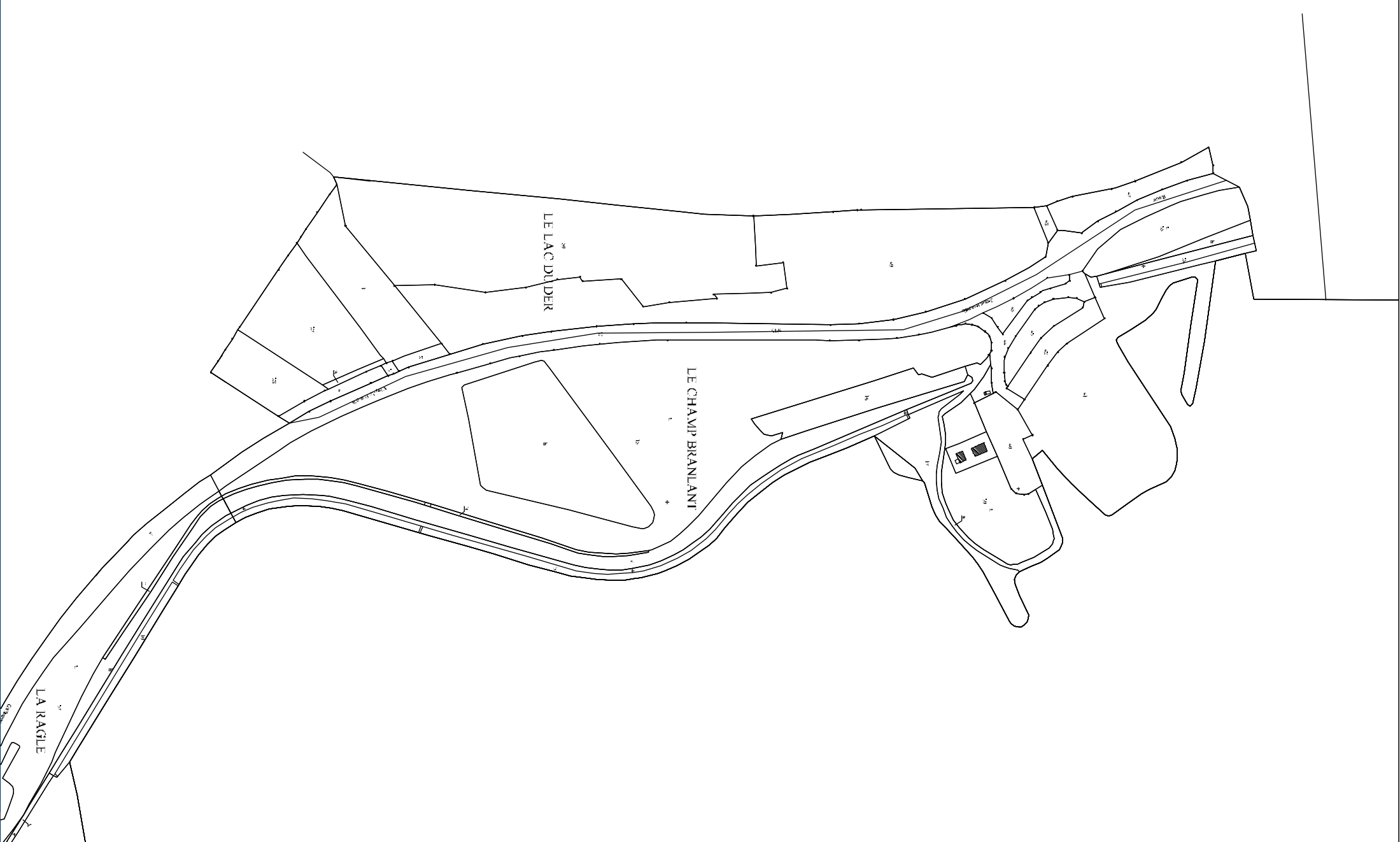
- **d'approuver** le plan de zonage d'assainissement de la commune de GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT tel que présenté,
- **d'annexer** ce plan de zonage d'assainissement au Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours,
- **de respecter** les formalités de publicité fixées par l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, en particulier l'affichage de la présente délibération à la Communauté de communes pendant un mois,
- **de tenir** à la disposition du public, en communauté de communes, le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an à compter du 21 mai 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture
- **d'autoriser** la Présidente à signer tous documents et à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

ID : 051-200042992-20210520-522021-DE



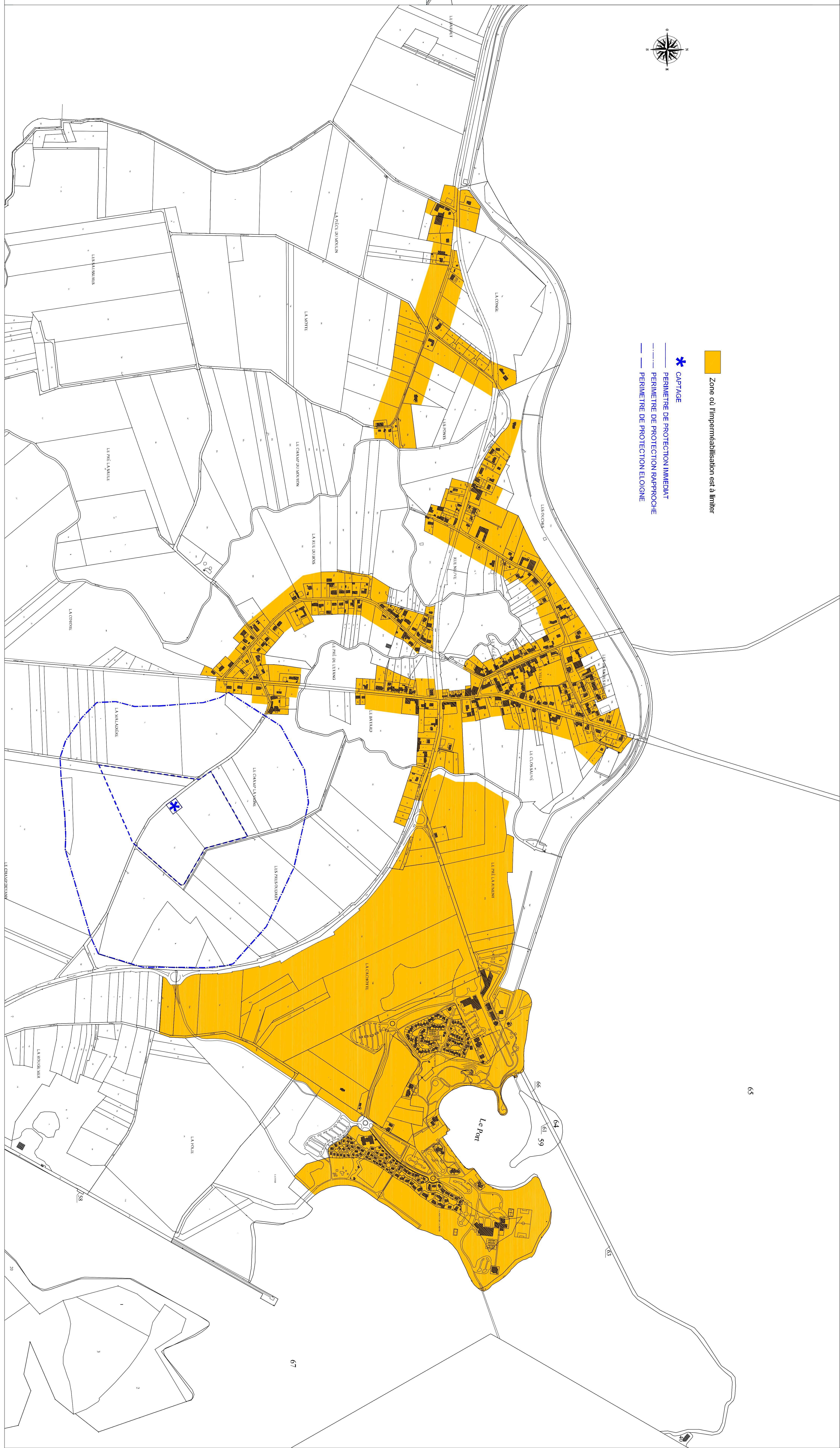
Zone où l'imperméabilisation est à limiter

*** CAPTAGE**

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE

— PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNE



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PERTHOIS BOGAGE ET DER

ZONAGE PLUVIAL

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

numéro d'affaire : 31552

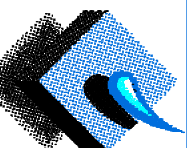
échelle : 1/5.000 ème

phase :

nom du fichier :

type de repère altimétrique :	NGF
-------------------------------	-----

type de repère paramétrique: xy



SOGETI
Ingénierie

Agence de REIMS :
11, rue Clément Adier - 51695 REIMS
Tél : 03.26.06.57.57 - Fax : 03.26.06.57.58

Siege social :
387, rue des Champs B.P. N° 569 - 76235 BOIS GUIL LAUME Cedex
Tél : 02.35.59.49.35 - Fax : 02.35.59.54.94

INDICE	OBJET DE L'INDICE	DATE	DESSINÉ PAR	VERIFIÉ PAR
01	CRÉATION	MAR 2019	J.T. PETIT	J.T. PETIT
02	MODIFICATION	OCT. 2020	J.T. PETIT	J.T. PETIT